

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

Objet : RD - Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat entre l'association Sport dans la Ville, Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Gilles Blanc
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10
de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Lionel Mithieux à David Dubonnet - de Bruno Stellan à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 8
François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand - Christophe Richel

Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération **n° 235-17 C**

objet **RD - Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat entre l'association Sport dans la Ville, Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est compétente en matière de politique de la ville.

Le Conseil communautaire du 18 mai 2017 a approuvé la programmation 2017 du Contrat de ville en fonctionnement et à ce titre, le soutien à l'action portée par l'association Sport dans la Ville.

Cette association, créée en 1998, est l'une des principales associations françaises d'insertion professionnelle par le sport. Dans ce but, Sport dans la Ville met en place sur des territoires donnés différents projets intégrant des entreprises, des collectivités locales et des structures associatives de proximité.

En partenariat avec la Ville de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges, l'association souhaite s'implanter sur le territoire de Chambéry pour développer ses actions en matière d'insertion professionnelle par le sport à destination des jeunes Chambériens.

Le projet de l'association est d'implanter un terrain de futsal extérieur sur le quartier des Hauts-de-Chambéry afin d'ouvrir un nouveau centre sportif et d'accueillir des jeunes par le biais de la pratique du football, pour ensuite tenter de les orienter vers des formations professionnelles ou vers un emploi.

Sport dans la Ville compte aujourd'hui 32 centres sportifs dans toute la France, principalement en région Auvergne-Rhône-Alpes (Grenoble, Lyon, Saint-Etienne et Paris). Ces centres sportifs qui sont implantés au cœur de quartiers sensibles permettent chaque semaine à 4 500 jeunes, âgés de 7 à 20 ans, de pratiquer une activité sportive (selon les sites : football, basketball, rugby, tennis, danse).

A Chambéry, chaque mercredi et samedi durant l'année scolaire, des séances d'animations sportives seront encadrées par des éducateurs diplômés de Sport dans la Ville. Les jeunes seront également accompagnés par un responsable insertion qui fera le relais avec des partenaires locaux comme la Mission Locale Jeunes, Pôle emploi ainsi qu'avec des entreprises locales. Les autres associations du quartier sportives, socio-éducatives ou autres seront également sollicitées pour participer, si elles le souhaitent, à cette démarche, non pas dans un esprit de concurrence mais bien de complémentarité.

Afin de formaliser les conditions du partenariat entre l'association Sport dans la Ville, la Ville de Chambéry et la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges, il est proposé d'approuver la convention de partenariat jointe en annexe, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2017. Cette convention décrit les engagements, droits et obligations de chaque partie.

Dans ce cadre, Sport dans la Ville s'engage tout d'abord à construire à ses frais des installations sportives de futsal synthétique sur un terrain mis à disposition par la Ville de Chambéry. Ce terrain de futsal sera situé sur une parcelle de la pelouse du Mâconnais. Les travaux seront financés intégralement par l'association grâce à des financements publics et privés. L'association s'engage également à assurer des séances d'animations sportives encadrées et à développer des actions d'insertion par le sport, conformément à son objet.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges soutiendra également le fonctionnement de l'association pour le centre sportif des Hauts-de-Chambéry dans le cadre de ses compétences au titre de la politique de la ville et de l'emploi et l'insertion en accordant chaque année civile une subvention de fonctionnement de 20 000 €, à savoir :

- 7 000 € pour 2017 (prorata de septembre à décembre 2017),
- 20 000 € pour 2018 (année pleine),
- 20 000 € pour 2019 (année pleine),
- 13 000 € pour 2020 (prorata de janvier à septembre 2020).

Il est précisé que l'engagement de Chambéry métropole - Cœur des Bauges est conditionné au vote annuel du budget correspondant ainsi qu'aux bilans financier et qualitatif de l'action présentés annuellement par l'association,

La Ville de Chambéry s'engage, quant à elle, par une participation financière annuelle pour assurer le fonctionnement du centre sportif chambérien de Sport dans la Ville. Par ailleurs, une convention de mise à disposition temporaire du domaine public sera signée avec l'association Sport dans la Ville pour permettre l'implantation du terrain de futsal. Enfin une convention de mise à disposition d'un local au sein de l'espace jeunes des Hauts-de-Chambéry sera également conclue.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la délibération n° 208-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 relative à la programmation 2017 du Contrat de ville en fonctionnement,

Vu le Contrat de ville signé le 17 juillet 2015,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet de convention pluriannuelle de partenariat entre l'association Sport dans la Ville, Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et à la mettre en œuvre.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 235-17 C

Objet de l'acte :	RD - Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat entre l'association Sport dans la Ville, Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	15 juin 2017
Annexe :	convention de partenariat pluriannuelle;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19777H2-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19777H2

Date de transmission en Préfecture :	23 juin 2017
Date de réception en Préfecture :	23 juin 2017